



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

☎☎☎☎☎☎

Séance du **Jeu**di 14 décembre 2023 à 20h30

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **45**
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : **7**
 Nombre de membres excusés : **3**
 Nombre de membres absents : **6**

Date de convocation :
7 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :
20 DEC. 2023

et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :
20 DEC. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le sept décembre deux mille vingt-trois.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le sept décembre deux mille vingt-trois.

M. Gilles MALOISEL a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

2 - Urbanisme

Objet : Débat annuel sur la politique de l'urbanisme 2023

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	45	0	7	3	6
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			45		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			52		

M. Marc GUILLAUMIN, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Urbanisme, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La « Planification » a pour objectif de réaliser un suivi de l'élaboration, et des procédures d'évolution de l'ensemble des documents d'urbanisme du territoire. Ces documents d'urbanisme (ou leur absence) régissent l'instruction des actes d'urbanisme.

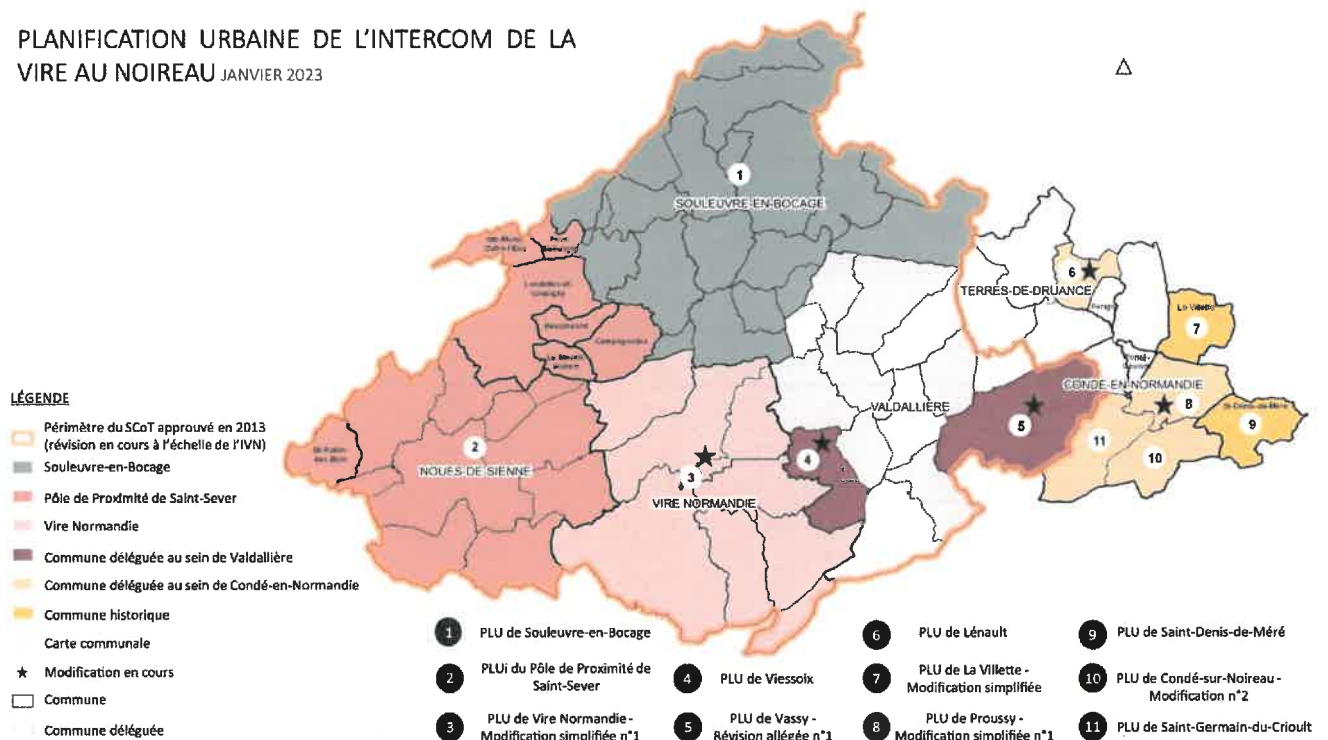
La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), du 24 mars 2014, a introduit une obligation, codifiée à l'article L5211-62 du code général des collectivités territoriales, à savoir que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. Cette obligation s'ajoute aux obligations d'évaluation de la mise en œuvre des plans locaux d'urbanisme, ou des SCoT (Schéma de Cohérence Territorial).

Pour assurer la cohérence entre débats annuels, compétence et budget, le présent rapport, soumis au débat du conseil communautaire, est structuré autour des sujets synthétisés dans le chapitre « planification/document d'urbanisme » du débat d'orientation budgétaire.

Le détail ci-après expose les différentes thématiques de la politique d'urbanisme dans leurs principaux objectifs, réalisations 2023 et perspectives 2024.

ETAT DES LIEUX DES DOCUMENT D'URBANISME

PLANIFICATION URBAINE DE L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU JANVIER 2023



Le territoire est couvert par :

- Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Bocage sur une partie de son territoire ;
- 11 PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), couvrant 2 communes nouvelles (Vire Normandie et Souleuvre en Bocage), un PLU couvrant le pôle de proximité de Saint Server et 8 communes historiques, dont 4 PLU en cours de modification ;
- 7 cartes communales ;
- 12 communes historiques restent soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Depuis sa création en 2017 et jusque fin 2023, l'Intercom de la Vire au Noireau a finalisé les modifications et approbation suivantes :

- PLU de la Villette (M1-12/2017)
- PLU de Saint Denis de Méré (MS1-10/2017)
- PLU de Vassy (M1-04/2018)

- PLU de Viessoix (M1-04/2017)
- PLU de Condé sur Noireau (M2-04/2019)
- PLU de Vire Normandie (M1-10/2020 et MS1-10-2022)
- PLU de Souleuvre en Bocage (09-2021)
- PLUi du Pôle de proximité de Saint-Sever (01-2023)

En 2023, l'Intercom de la Vire au Noireau a accompagné les procédures suivantes :

Territoire concerné	Procédure	Objectifs	Avancement 2023
Intercom de la Vire au Noireau	Révision-élargissement du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)	Intégration de la Trame Verte et Bleue (TVB), élaboration du DAACL, élargissement du périmètre, Actualisation du format...	Conférence des Maires du 29/06/23 : Relance de la révision, présentation des enjeux du DAACL. Trame Verte et Bleue (TVB) : première action de sensibilisation (balade ludique le samedi 21 octobre).
Vire-Normandie	Modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Modification du zonage et du règlement écrit	Notification du projet de Modification aux PPA le 05/10/2023, enquête publique du vendredi 22 décembre 2023 à 10h00 au mardi 23 janvier 2024 à 17h00.
Vire-Normandie	Modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Modification du zonage, du règlement écrit, des annexes, du rapport de présentation	Finalisation de la rédaction de la notice synthétique des objets de la modification en cours par le bureau d'étude <i>L'Atelier de l'Urbanisme</i> . À venir : Saisine de la MRAe (nécessité d'une évaluation environnementale), notification aux PPA, enquête publique
Lénault	Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Macronisation, Alurisation, extensions, annexes	Dossier de modification finalisé. Prochaine étape : saisie de la MRAe pour un examen au cas par cas et élaboration d'une évaluation environnementale si nécessaire. Notification aux Personnes Publiques Associées préalablement à l'enquête publique.
Vassy et Viessoix	Modification conjointe de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)	Modification du zonage, du règlement écrit, travail de mise à jour des annexes. Déclaration de projet pour un projet de logements pour personnes âgées ...	Retour de la MRAe avec demande d'évaluation environnementale sur une partie de la modification. À venir : rédaction de l'évaluation environnementale, notification des PPA, enquête publique
Proussy	Modification simplifiée	Modification des possibilités d'aspect des toitures	Réunion de relance de la démarche le 20/09/23. En cour de rédaction de la modif. simplifiée

Rédaction de l'avis de l'intercom sur la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) (L'avis de l'Intercom de la Vire au Noireau a été transmis le 13/10/2023 par courriel et par lettre en recommandé avec avis de réception) et sur la constitution de la «commission régionale Zéro Artificialisation Nette (ZAN). »

En 2024, l'Intercom de la Vire au Noireau poursuit ou lance, les procédures suivantes :

Territoire concerné	Procédure	Objectifs	Prévision 2024
Intercom de la Vire au Noireau	Révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)	Finalisation de la procédure de la Révision	Rédaction et Validation du DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique) Intégration de la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Avancement de la procédure par tenue de comité de pilotage, et de réunion des Personnes Publiques Associées (PPA). Validation du plan d'action stratégique
Vire-Normandie	Modifications de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Modification du zonage, du règlement écrit, des annexes, du rapport de présentation	Finalisation des procédures et approbations
Lénault	Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Macronisation, Alurisation, extensions, annexes	Finalisation de la procédure et approbation
Vassy et Viessoix	Modification conjointe de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)	Modification du zonage, du règlement écrit, travail de mise à jour des annexes. Rédaction de la notice ...	Finalisation de la procédure et approbation
Proussy	Modification simplifiée	Modification des possibilités d'aspect des toitures	Finalisation de la procédure et approbation

Pour finir et en perspective pour l'année 2024, des modifications de documents d'urbanisme sont à prévoir. Ainsi, les communes ayant identifiées des besoins de modifications sont invitées à faire remonter leurs attentes de modifications. Des besoins de modifications des PLU(i) de Souleuvre et du pôle de proximité de Saint Sever ont déjà été identifiés.

En conséquence, faisant suite à la présentation réalisée en conférence des Maires qui s'est tenue ce jour, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les politiques locales de l'urbanisme pour l'année 2023.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat sur la politique locale d'urbanisme 2023.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
M. Gilles MALOISEL



La 1^{ère} Vice-Présidente,
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE